

Conclusion

D'après ce qui précède, il semble que l'on puisse placer la valeur, pour le Canada, de cet élément d'attraction du tourisme à un chiffre variant entre 15 et 23 millions de dollars par année (chiffre de temps de paix, à supposer que la politique provinciale reste la même). On peut sûrement fixer la valeur maximum à 23 millions de dollars.

APPENDICE L - B - A

PERMIS DE PÊCHE À LA LIGNE

Province	Nombre de permis de non-résidents	Revenu	Nombre de permis de non-résidents	Revenu
Île du Prince-Édouard	60	60		
Nouvelle-Écosse	630	2,973	859	4,050
Nouveau-Brunswick	2,627	17,790	2,503	17,740
Québec	8,400	52,598	7,372	49,895
Ontario	66,226	384,675	66,949	387,020
Manitoba	1,214	1,418	1,041	1,086
Saskatchewan	1,558	2,461	1,935	3,103
Alberta	157	353	81	182
Colombie-Britannique	6,630	18,992	6,771	18,753
Total	87,502	\$481,320	87,511	\$481,828

APPENDICE L - B - B

(1) Ministère de la Chasse et de la Pêche, Ontario

Nombre de permis d'Ontario:	Individuels	Familiaux	Résidents du Manitoba
1939	45,138	21,475	578
1940	44,095	21,414	717
Coût pour le pêcheur	\$5.50	\$8.00	\$3.25
Revenu pour le ministère	5.00	7.50	3.00

a) Nouveau-Brunswick (Garde-chasse en chef)

Revenu de	Permis annuels de pêche à la ligne—Saumon	Permis annuels de pêche à la ligne—Truite
1939	\$68,774	\$2,575
1940	68,174	2,360

APPENDICE L - B - C

(1) Nouveau-Brunswick (Garde-chasse en chef): \$20 par jour pour un séjour moyen de 10 jours.

(2) Colombie-Britannique (Commissaire provincial de la chasse): \$13 par jour pour un séjour moyen de 10 jours.

(3) Général (Agent de tourisme des chemins de fer Nationaux): coût moyen \$200 (permis compris) par séjour.